

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 28/2023 : Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2541-6 du CGCT qui stipule que lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Laure LAPLAGNE secrétaire de séance

Pour copie conforme au registre de délibérations



Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération 29/2023 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2023 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2023.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023
Le Maire,
Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20230515-29_2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 30/2023 : Délégation au Maire pour les demandes de subventions

Lors de sa séance du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a consenti un certain nombre de délégations au Maire, comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Il est proposé au Conseil de rajouter la délégation suivante :

- N° 26 : De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** délégation au maire, pour la durée de son mandat de demander à tout organisme financeur, pour les projets inscrits aux budgets, l'attribution de subventions.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20230515-30_2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 31/2023 : Vente d'un véhicule

Le véhicule TOYOTA doit être remplacé. M le Maire propose de le vendre en l'état, sans le renouvellement du contrôle technique.

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif de vente du véhicule communal à 8000€
- **ACTE** l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour son remplacement
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20230515-31_2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 32/2023 : Demandes de subventions pour ravalement de façade

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a instauré une aide pour les ravalements de façade des administrés de la Commune.

Celle-ci attribue une subvention de 10% du montant des factures, plafonnée à 225€/demande.

Mme PIERREVELCIN Lucie a déposé une demande de subvention pour les travaux de ravalement et d'isolation de la façade de la maison sise 12 rue des Violettes qui s'élèvent à 23 681.53 € TTC.

Mme DUMUR Marion a déposé une demande de subvention pour les travaux de ravalement de la façade de la maison sise 76 Grand'rue qui s'élèvent à 4 774 € TTC.

Entendu les explications du Maire,

Vu la demande de subvention de Mme PIERREVELCIN Lucie

Vu la demande de subvention de Mme DUMUR Marion

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 225 € à Mme PIERREVELCIN Lucie pour le ravalement de la façade de la maison sise 12 rue des Violettes à Fréland
- **ATTRIBUE** une subvention de 225 € à DUMUR Marion pour le ravalement de la façade de la maison sise 76 Grand'rue à Fréland.

- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Louis Barlier", written over the printed name.



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 33/2023 : Subvention de fonctionnement à l'AS Canton vert

Une nouvelle réunion s'est déroulée le 12 mai dernier pour définir la clé de répartition pour la prise en charge des frais de fonctionnement du club de football qui s'élèvent à 39 000€/an.

Il a été convenu que le coût de fonctionnement (hors adhérents canton vert) serait réparti entre les **5** communes du canton vert de la manière suivante :

Fréland :	10.37 %
Lapoutroie :	24.58 %
Orbey :	50.00 %
Le Bonhomme :	2.17 %
Labaroche :	12.88 %

Le coût des extérieurs de 5 538 € (14.20 % des effectifs) serait réparti entre les **3** communes, soit :

Fréland :	12.21 %	=>	676€
Lapoutroie :	28.94 %	=>	1 603€
Orbey :	58.85 %	=>	3 259€

Au vu de ces clés de répartition, les participations des communes se détaillent comme suit :

Résidents du pays welche : budget de 33 462 € partagés entre les 5 communes

Extérieurs : budget de 5 538€ € partagés entre les 5 communes

Total budget du club : 33 462 + 5 538 = 39 000€

Total / commune :

Commune	Part résidents du pays welches	Part « « extérieurs	TOTAL	TOTAL %
Fréland	3 470 €	676 €	4 146 €	10,6 %
Lapoutroie	8 225 €	1 603 €	9 828 €	25,2 %
Orbey	16 731 €	3 259 €	19 990 €	51,3 %
Le Bonhomme	726 €	0 €	726 €	1,9 %
Labaroche	4 310 €	0 €	4 310 €	11,0 %

Les Communes de Fréland, Lapoutroie et Orbey ont validé cette répartition et prendront en charge les participations totales définies ci-dessous. Les Communes de Labaroche et du Bonhomme n'envisagent pas leur participation. Les montants dus pourraient donc être demandés aux adhérents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

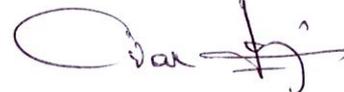
- **ATTRIBUE** une subvention de 4 146€ à l'AS CANTON VERT pour l'année 2023
- **DIT** que ce montant est prévu au budget au compte 6574
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER






Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 34/2023 : Demande d'aide pour des frais de protection de peuplement forestier

M. Pierre PARMENTIER sollicite la Commune pour l'octroi d'une aide pour la protection en grillage de la parcelle de plantation forestière située section 06 n°47, à la Halle. La parcelle a dû être coupée en raison de la cholorose du frêne.

Le devis présenté s'élève à 856.19€

En outre Il est rappelé les termes de l'article 9 du Cahier des clauses administratives et techniques des baux de chasse : « Une somme annuelle maximum de 10€ par ha boisé sera mise à la charge du locataire pour couvrir les frais d'engrillagement ou de protection individuelle des peuplements forestiers effectivement réalisés. [...]. Le montant réel mis à charge sera fonction des travaux effectivement réalisés ».

Les maxima autorisés pour le lot 03 s'élèvent à 1 860€

Entendu les explications du Maire,

Vu les conventions de mise en location de la chasse communale

Vu la délibération du Conseil municipal du 20/10/2014

Vu le devis présenté par M PARMENTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rembourser M. Pierre PARMENTIER des frais engagés pour la protection en grillage de la parcelle de plantation forestière située section 06 n°47, à la Halle à hauteur de 856.19€

- **CHARGE M.** le Maire de faire appliquer la convention de mise en location du lot 3 de la chasse communale en facturant ladite somme de 856.19€ à l'adjudicataire concerné, le montant étant en deçà des maximas.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 35/2023 : Fixation d'un tarif pour les cavurnes

Des surfaces encore disponibles au cimetière permettraient de proposer des cavurnes aux familles. Ce sont de petits caveaux creusés en profondeur et conçus pour accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires, et d'une taille de 50X50 cm, soit 0.25m².

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif d'une concession d'un cavurne pour 15 ans à 200€ et pour 30 ans à 400€
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme au registre de délibérations



Fréland, le 22 mai 2023
Le Maire,
Jean-Louis BARLIER

Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20230515-35_2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 36/2023 : Organisation du temps scolaire

M le Maire expose au Conseil Municipal que la décision prise le 14 décembre 2020 quant à l'organisation du temps scolaire arrive à échéance en juillet prochain.

Le Maire rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur la reconduction de la semaine de 4 jours

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

En considération de l'intérêt tout particulier que présente la semaine de 4 jours

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours.
- **RAPPELLE** les horaires :

Horaires Lundi		Horaires Mardi		Horaires Jeudi		Horaires Vendredi	
ENS*	8h00	ENS	8h00	ENS	8h00	ENS	8h00
	11h30		11h30		11h30		11h30
ENS	13h15	ENS	13h15	ENS	13h15	ENS	13h15
	15h45		15h45		15h45		15h45
h/j	6h	h/j	6h	h/j	6h	h/j	6h

ENS : temps d'enseignement*

- **DIT** que cette décision sera soumise, pour acceptation, au Directeur d'Académie
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
52, Grand'Rue - 68240



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
11

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Michel BATOT M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations :

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

Délibération N° 37/2023 : Renouvellement des baux de chasse : mode de consultation des propriétaires

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Entendu les explications du Maire,

Vu les articles L. 429-1 et suivants et notamment l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 22 mai 2023
Le Maire,
Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20230515-37_2023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023